

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 JUIN 2022

**Le mardi 7 juin 2022 à dix-huit heures trente**, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur David BRIANT, Maire.

**Date de la convocation** : le vendredi 3 juin 2022

**Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice**, à l'exception de Madame Nadège HAVET qui a donné pouvoir à Monsieur David BRIANT, de Madame Rythysey CŒUR, de Madame Claudie LE NEL, de Madame Gaëlle LE DILOSQUER, de Monsieur André BEGOC et de Monsieur Gildas BEGOC.

Monsieur André BEGOC est arrivé lors du point n°9 et n'a pu prendre part aux votes qu'à partir du point n°10.

Madame Catherine VIGNON a été désignée en qualité de **secrétaire de séance**.

## 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2022

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est approuvé à l'unanimité par les Conseillers municipaux présents.

## 2. SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS

Pour éviter tout conflit d'intérêts, les élus faisant partie d'associations ou étant liés ont dû, tour à tour, quitter la salle du Conseil et ne pas prendre part ni aux discussions ni aux votes.

Après présentation par Monsieur le Maire, et suite à la Commission Finances du 24 mai 2022, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de répartir les subventions aux associations pour l'année 2022 de la manière présentée ci-dessous :

	Montant attribué en €	Associations	Montant attribué en €
<b>ACTIVITES SCOLAIRES ET ASSIMILEES, INSTITUTS DE FORMATION PROFESSIONNELLE</b>	<b>11 483,40</b>	Pétanque	179
Parents d'élèves de l'école de l'Aber Benoît	1 700	Yacht Club des Abers	240
Parents d'élèves de l'école Saint-Martin	1 300	<b>ACTIVITES SOCIALES ET FAMILIALES</b>	<b>382</b>
Ecole de Musique	2 983,40	Atelier Créatif	68
DIWAN	4 960	Familles Rurales Gym	86
MFR Saint-Renan	150	Officiers mariniers	142
MFR Plabennec	60	Ancêtres Terre Abers ATA	86
IREO Lesneven	60	<b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES AVEC HABITANTS DE SAINT PABU</b>	<b>404</b>
IFAC Brest	240	Dojo des Abers	209
DDEN	30	Patiner à Plouguin	99
<b>ACTIVITES CULTURELLES, TOURISTIQUES ET DE LOISIRS</b>	<b>916</b>	La Galipette Club Lannilis	44
Marcheurs de l'Aber	176	Gym Détente Plouguin	52
UNC	120	<b>ACTIVITES SOCIALES EXTERIEURES</b>	<b>1 440</b>
Bridge de l'Aber	86	Les P'tits Bouts	50
Société de Chasse Pen ar Bed	28	Protection civile	100
Douar ha Mor	262	Croix Rouge	100
Patrimoine et environnement	134	Alcool Assistance	50
Maison des Abers	110	Les Amis d'Alexis	150
<b>DOTATION POUR LES ASSOCIATIONS OEUVRANT POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE</b>	<b>11 104</b>	Amicale des donateurs de sang	90
Patrimoine et Environnement	566	SNSM de Portsall	150
Douar ha Mor	438	SNSM de l'Aber Wrac'h	150
Maison des Abers	10 000	Secours Catholique	100
Bretagne Vivante SEPNB	50	Secours Populaire	100
UNC : participation cérémonie Treouergat	50	FNATH	50
<b>ACTIVITES SPORTIVES</b>	<b>2 521</b>	Entraide Plus Iroise	50
Handball	624	Bénévoles A.D.M.R. Iroise	250
Avel Vor Football	944	Arvorig FM	50
Tennis	319	<b>SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES</b>	<b>400</b>
Badminton	215	Patrimoine et Environnement Fête du Lin	400
		<b>TOTAL</b>	<b>28 650,40</b>

## 3. TARIFS COMMUNAUX A APPLIQUER AU 01/09/2022

Suite à la Commission Finances du mardi 24 mai 2022, Monsieur le Maire propose de modifier certains tarifs communaux à appliquer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022. Accord unanime du Conseil municipal.

## 4. BAUX PROFESSIONNELS DES BUREAUX DU POLE SANTE

Le contrat qui sera conclu entre la Commune et les futurs preneurs se présente comme suit : bail à usage professionnel.

Les biens loués sont uniquement destinés à des activités professionnelles médicales ou paramédicales. Monsieur Bernard CALVARIN, Adjoint au Maire délégué Vie économique, fait une proposition de tarification pour la mise en location des 3 bureaux du Pôle Santé.

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour, le Conseil municipal décide :

- de fixer les conditions de location comme suit :
  - loyers mensuels, payables d'avance le 1<sup>er</sup> de chaque mois et indexés à compter de la 2<sup>ème</sup> année sur l'indice ILAT :
    - bureau n°1 (45 m<sup>2</sup>) : 350 €
    - bureau n°2 (30 m<sup>2</sup>) : 220 €
    - bureau n°3 (65 m<sup>2</sup>) : 450 €
- charges locatives : à la charge des occupants

- de confier la rédaction des baux professionnels à Maître FLOC'H, notaire à Saint-Renan,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les baux professionnels nécessaires à l'exécution de la présente décision,

#### 5. AIDE POUR L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Dans le cadre de ses projets mobilités, la commune souhaite apporter une aide pour l'achat de vélo à assistance électrique. Une somme de 1 000 € a été inscrite au budget communal. Suite à sa réunion du 24 mai dernier, Monsieur le Maire propose de valider les propositions de la commission Finances pour l'acquisition de 10 vélos à hauteur de 100 € par vélo.

La commission Finances propose de fixer les critères suivants pour pouvoir bénéficier de cette aide :

- habiter la commune,
- être éligible à l'aide de l'Etat,
- acheter un vélo neuf, vélo cargo ou tricycle neuf en 2022.

Accord unanime du Conseil municipal pour le financement des 10 premiers dossiers éligibles reçus en Mairie.

#### 6. CONDITIONS DE PRET DES GOBELETS EN PLASTIQUE AUX ASSOCIATIONS

La Commune vient de faire l'acquisition de 1 000 gobelets en plastique personnalisés avec le logo de la Commune. Ces gobelets sont prêtés aux associations de la commune à leur demande lors de leurs manifestations. La remise de ce gobelet se fait contre une consigne de 1 €. Aussi, suite à la commission Finances du 24 mai 2022, Monsieur le Maire propose que tout gobelet non rendu soit facturé 1 € pièce à l'association ou organisateur de l'évènement, à compter du 16<sup>ème</sup> gobelet non rendu. En dessous, un forfait de 15 € pour les gobelets non rendu sera facturé. Accord unanime du Conseil municipal.

#### 7. VALIDATION DES REGLEMENTS DES SERVICES PERISCOLAIRES AU 01/09/2022

Accord unanime pour valider les modifications aux règlements des services périscolaires. Les parents d'élèves recevront sous peu un courrier les informant des principales modifications.

#### 8. TRAVAUX EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE MORGANT TRANCHE 2

Accord unanime du Conseil Municipal pour valider le projet Extension Eclairage public rue de Morgant Tranche 2 et son financement.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Extension éclairage public .....21 840,72 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : .....3 000,00 €

⇒ Financement de la commune : .....18 840,72 €

#### 9. TRAVAUX : RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC POINT NON-LED

Accord unanime du Conseil Municipal pour valider le projet Rénovation Eclairage Public point non-Led et son financement.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Rénovation éclairage public .....53 529,82 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : .....15 450,00 €

⇒ Financement de la commune : .....38 079,82 €

#### 10. DEMANDE DE SUBVENTIONS FAFA (FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR) : POSE D'UN PARE BALLON SUR LE TERRAIN D'HONNEUR ET CLOTURE DU TERRAIN ANNEXE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Fond d'Aide au Football Amateur (FAFA) est un dispositif d'aide aux collectivités destiné à promouvoir des investissements indispensables au développement du Football Amateur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les 2 projets de réalisation des travaux : pose d'un pare-ballon sur le terrain d'honneur et de la clôture du terrain annexe, accepte les plans de financement et autorise le Maire à solliciter les subventions au titre du FAFA.

- **Pose d'un pare ballon sur le terrain d'honneur**

Dépenses		Recettes	
Désignation	Montant € HT	Désignation	Montant € HT
Travaux	9 800,00	FAFA	7 840,00
		Fonds propres	1 960,00
<b>Total dépenses</b>	<b>9 800,00</b>	<b>Total recettes</b>	<b>9 800,00</b>

- **Clôture du terrain annexe**

Dépenses		Recettes	
Désignation	Montant € HT	Désignation	Montant € HT
Travaux	4 025,00	FAFA	3 220,00
		Fonds propres	805,00
<b>Total dépenses</b>	<b>4 025,00</b>	<b>Total recettes</b>	<b>4 025,00</b>

#### 11. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE PERMANENT AU NIVEAU DU DEPARTEMENT

La mutualisation des achats étant un vecteur d'optimisation de la commande publique, il est opportun de faciliter au mieux cette mutualisation.

Le code de la commande publique en son article L2113-6 permet la mise en place de « groupements de commandes » avec d'autres structures publiques ainsi qu'avec des entités privées. De tels groupements impliquent la signature d'une convention fixant les modalités de fonctionnement du groupement chaque fois qu'une volonté commune d'achat est identifiée. Aussi, il est proposé de signer une convention de groupement de commandes permanent qui a vocation à s'adresser non seulement aux Communes du Pays des Abers et à la Communauté de Communes mais également à toute autre Collectivité et/ou Etablissement Public. En effet, des groupements peuvent être constitués y compris entre collectivités appartenant à plusieurs communautés. Accord unanime.

#### DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

**DECISION DU MAIRE N°2022-01** : reprise de concessions échues non renouvelées dans le cimetière communal